

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1987 susvisé, les fonctionnaires des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires de la Licence Es-Lettres Section Psychologie (2e session 1986) délivrée par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés au grade de Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830

ACC - Néant.

- MOUTOU (Marcel) Instituteur de 2e échelon, indice 640, en service dans

la circonscription scolaire de Brazzaville VI Talangai

- MPOUTOU (Henri) Instituteur de 2e échelon, indice 640, en service dans

la circonscription scolaire de Poto-Poto.

ARTICLE 2 : Le présent décret prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre, P.I

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENDZET

Pierre MOUTOUSSA

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGFP, DGPCE.....3
- DGFP, DREF.....3
- D.G.B.....3
- D.G.F.....3
- EPAA.....3
- DOSSIERS.....6
- INTERESSES.....22
- SGG/BC.....2/-